



Equipes labellisées 2011

La Ligue Nationale Contre le Cancer renouvelle, en 2010, son appel d'offres destiné à apporter un soutien financier fort et pluriannuel à des équipes de haut niveau scientifique travaillant dans un domaine de la lutte contre le cancer. Le principe de la labellisation est d'apporter aux « équipes labellisées LIGUE » les crédits de fonctionnement nécessaires à la réalisation de leur projet de recherche.

Les équipes sélectionnées dans le cadre de cet appel d'offres seront labellisées :

- pour **une période de 5 ans** (2011 à 2015) pour les nouvelles équipes
- pour **une période de 3 ans** (de 2011 à 2013) pour les équipes candidates à un renouvellement immédiat ou ayant déjà bénéficié d'une labellisation dans les cinq années précédant cette demande.

Critères de sélection des équipes labellisées

Le porteur du projet

- Le porteur du projet doit être un **chercheur statutaire** d'un **EPST** (CR1 ou DR) ou un **enseignant chercheur** (PU, PH, MCU) consacrant au **minimum 60%** de son temps effectif de recherche au projet proposé à la labellisation
- Il doit être **le responsable de l'équipe** candidate à la labellisation. Cette fonction sera attestée par l'organigramme du laboratoire et la signature en dernier auteur sur les publications récentes de son équipe.
- Son laboratoire doit être reconnu par un organisme de tutelle national

L'équipe candidate à la labellisation

- La taille de l'équipe candidate sera en adéquation avec l'ampleur du projet à réaliser. Elle comprendra un minimum de 5 personnes et un maximum de 15 personnes. L'équipe candidate à la labellisation comprendra :
 - le porteur du projet
 - un ou plusieurs chercheur(s) statutaire(s) (EPST ou université)
 - un ou plusieurs ingénieurs/techniciens
 - un ou plusieurs post-doctorants
 - un ou plusieurs doctorants

Les **post-doctorants** et les **doctorants** inscrits sur l'organigramme de l'équipe candidate à la labellisation devront consacrer **100 % de leur activité** au projet labellisé.

Les Professeurs et enseignants chercheurs indiqueront **le pourcentage réel** de leur temps dédié au projet de recherche labellisé.

- La qualité scientifique de l'équipe et sa structuration seront jugées sur les publications parues au cours des 3 dernières années.

Le projet de recherche

- Le projet de recherche proposé à la labellisation doit être **le projet principal** de **l'investigateur et des membres de son équipe**
- Il doit avoir un lien avec un domaine de la lutte contre le **cancer**
- Il doit être ambitieux, de haut niveau scientifique et réalisable par l'équipe. Il doit être original dans son objet et son approche.
- Le projet de recherche proposé à la labellisation ou **une partie** du projet **ne doivent pas être financés** en parallèle par une autre association caritative ou une fondation

Les moyens octroyés

- La subvention est destinée à couvrir des **frais de fonctionnement** (consommables et petit matériel). Les salaires et les frais d'acquisition de gros matériel d'équipement ne font pas partie de cet appel d'offres.
- L'investigateur principal d'équipes déjà soutenues par la Ligue pendant 3 ans ou 6 ans ou 9 ans pourra postuler pour un renouvellement de la labellisation de son équipe pour une nouvelle période de **3 ans**. La nouvelle demande sera évaluée en compétition avec les nouvelles équipes candidates. Les **contributions** originales et **majeures** obtenues par l'équipe pendant les précédentes périodes de labellisation, **dans le domaine de la cancérologie**, seront un critère essentiel pour l'obtention du renouvellement.

Engagements de l'équipe vis-à-vis de la Ligue

Si son projet est retenu par la Ligue, l'investigateur principal s'engage :

- à utiliser les crédits octroyés par la Ligue en respectant son budget prévisionnel validé par le Conseil Scientifique National de la Ligue
- à utiliser au moins **80 %** des crédits dans l'année en cours.
- à remettre pour l'année écoulée un rapport financier détaillé, certifié conforme par l'agent comptable gestionnaire de sa subvention.
- à remettre un rapport scientifique d'étape à la fin de chaque année et un rapport définitif de synthèse à l'issue de la période de contrat.
- à participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à l'équipe par la Ligue Nationale et les Comités Départementaux qui ont contribué à son financement.
- à afficher clairement dans le laboratoire de l'équipe, ainsi qu'à l'occasion des publications et des présentations de ses travaux, son partenariat avec la Ligue
- à ne pas demander d'autres subventions à d'autres associations caritatives et fondations sur le projet de recherche soutenu, sauf accord préalable du Président du Conseil Scientifique National de la Ligue.

**Le formulaire internet de la lettre d'intention est accessible sur le site
internet de la Ligue du 15 février 2010 au 29 mars 2010**

Informations complémentaires

L'acceptation de la lettre d'intention sera notifiée le **18 mai 2010**. Le dossier complet devra être téléchargé en ligne selon les informations transmises lors de l'acceptation de la lettre d'intention **ET** l'original devra être envoyé au service Recherche de la Ligue pour **le 15 septembre 2010 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi. Ce dossier devra comporter les pièces suivantes :

- ☐ la copie de la lettre d'intention
- ☐ pour les équipes candidates à un renouvellement, le résumé des résultats majeurs obtenus au cours de la précédente labellisation (3 pages maximum)
- ☐ le projet de recherche détaillé (20 pages maximum, écrit en caractère Times New Roman, 11 points, double interligne)
- ☐ le CV du porteur du projet
- ☐ l'organigramme complet et détaillé de l'équipe candidate à la labellisation
- ☐ la liste des publications de l'équipe candidate (2007 à 2010) dans laquelle le nom des membres de l'équipe sera souligné
- ☐ l'organigramme complet du laboratoire auquel est rattachée l'équipe, faisant apparaître les équipes concernées et les thèmes de recherche
- ☐ le budget de l'équipe concernée mentionnant les dotations et contrats obtenus par les membres de l'équipe
- ☐ un budget prévisionnel justifiant le montant de la subvention demandée, **sur papier à en-tête** du laboratoire
- ☐ une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que si le dossier est retenu, le projet soutenu par la Ligue ou **une partie** de ce projet ne sera pas subventionné en parallèle **par une autre association caritative ou une fondation**
- ☐ l'accord du Directeur du laboratoire sur papier à en-tête

Le dossier complet devra être adressé :

- par courrier postal en **1 exemplaire original** non agrafé à :

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service Recherche
Appel d'offres « Equipes Labellisées »
14 rue Corvisart
75013 PARIS
[**recherche@ligue-cancer.net**](mailto:recherche@ligue-cancer.net)

Tout dossier incomplet ou retardataire (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas évalué

Calendrier

Date d'ouverture de l'appel d'offres :	15 février 2010
Date limite de dépôt des lettres d'intention :	29 mars 2010
Résultats des lettres d'intention :	18 mai 2010
Date limite de dépôt du dossier complet :	15 septembre 2010
Date de réponse aux candidats :	15 décembre 2010

© Ligue Contre le Cancer. Mise à jour 27 mai 2010